

## **Motion 1890**

### **relative aux motions 1811, 1812, 1813 et 1820**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le dépôt de motions par plusieurs groupes parlementaires portant sur la problématique des traitements des déchets dans l'usine des Cheneviers;
- qu'elles soulèvent de préoccupations convergentes suite aux questions soulevées par la polémique sur l'importation des « déchets napolitains »;
- qu'elles proposent plusieurs initiatives qui sont déjà traitées ou rendues effectives par le Conseil d'Etat;
- que néanmoins, l'examen des différentes motions par la Commission de l'environnement et de l'agriculture a convaincu celle-ci de refuser l'entrée en matière de ces motions, à partir de la présente motion, ce afin de soutenir les efforts entrepris en matière de gestion des déchets et afin d'éviter des polémiques inutiles,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre à disposition de la population toutes les informations dont il dispose en matière de taux de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que des dépassements des normes en vigueur;
- à renforcer les efforts pour encourager le tri des déchets;
- à proposer des mesures pour limiter la production de déchets à Genève, par exemple en incitant à renoncer à la distribution de sacs plastiques gratuits dans les commerces;
- à faire aboutir la construction d'un four qui permette la valorisation des déchets de bois usagés pour la production d'énergie;
- à préciser quelles sont les conditions nécessaires qui pourraient amener, éventuellement, à autoriser ultérieurement un traitement des déchets particuliers régionaux et nationaux, ayant un grand potentiel en termes de politique environnementale;

- à faire le point sur la gestion des déchets des entreprises au niveau de la région franco-valdo-genevoise, ainsi que sur les capacités de triage des déchets par ces entreprises publiques et privées.